ECOLE DE CONDUITE DOS SANTOS & FILS

108, Avenue de la République – 46130 BIARS SUR CERE
7, Avenue du Docteur Roux – 46400 SAINT CÉRÉ
Tel : 05 65 10 97 55
Email : autoecoledossantos@orange.fr

PROGRAMME DE FORMATION : CONDUITE SUPERVISÉE

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée,
- Être titulaire de l'Épreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Être âgé de 18 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Avoir validé la formation initiale,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- La période d'apprentissage en conduite dite supervisée, prévue à l'article L. 211-4, est encadrée par un accompagnateur titulaire depuis au moins cinq ans sans interruption de la catégorie B du permis de conduire n'ayant pas eu de retrait de permis dans les 5 années précédentes (annulation ou invalidation du permis).
- Avoir obtenu un accord préalable écrit de la société d'assurances sur l'extension de garantie nécessaire pour la conduite du ou des véhicules utilisés au cours de la phase de conduite supervisée
- La période d'apprentissage en conduite supervisée commence par un rendez-vous pédagogique préalable entre l'enseignant de la conduite, l'accompagnateur et l'élève conducteur.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,

PROGRAMME / CONTENU DE LA FORMATION

Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

• Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

• Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
• Salle de cours équipée de moyens multimédias,
• Véhicules adaptés à l'enseignement,
• Simulateur de conduite,
• Supports pédagogiques remis aux stagiaires.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

• Évaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
• Bilan de compétence,
• Évaluations finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,
• Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

HORAIRES

• Consultez notre site internet pour trouver les horaires de l'agence la plus proche de chez vous.

DURÉE DE LA FORMATION

• Minimum 20h dont 10 heures sur simulateur maximum.

COÛT DE LA FORMATION

• Sur devis.

CATÉGORIE DE VÉHICULES ACCESSIBLES

• Le permis B permet de conduire un véhicule qui présente les 3 caractéristiques suivantes :
- Il est affecté au transport de personnes ou de marchandises,
- Son PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes,
- Il comporte 9 places assises maximum, conducteur compris.

• Une remorque peut être attelée à ce véhicule si l'une des 2 conditions suivantes est remplie :
- Le PTAC de la remorque est inférieur ou égal à 750 kg,
- Le PTAC de la remorque est supérieur à 750 kg et la somme des PTAC (voiture + remorque) ne dépasse pas 3 500 kg.